

Parc national des Cévennes

Orientation 06-1: Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois

[...]

- **Mesure 6.1.1: Exploiter la ressource bois dans le respect de l'environnement et des paysages**

La mobilisation du bois nécessite une desserte suffisante et adaptée. Actuellement, les accès sont insuffisants dans certains massifs forestiers et particulièrement dans la petite propriété privée. Les accès sont en effet fortement conditionnés par le relief et par la technique de débardage utilisée (quasi exclusivement le tracteur), qui impose des pistes plus ou moins nombreuses et larges. Le réseau routier public n'est en outre pas toujours dimensionné pour le passage des grumiers. Cette situation limite le développement de l'exploitation du bois sur une partie du territoire, notamment dans la châtaigneraie.

La création de pistes et de routes peut avoir un impact significatif sur les paysages, les milieux et les sols. Elle favorise également la pénétration des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Enfin, le développement de dessertes individuelles dans les petites propriétés est souvent non rentable (trop de longueur de pistes nécessaire par volume de bois récolté).

Le recours à d'autres modes de débardage, comme le débardage par câble, par goulottes ou par traction animale, est développé afin d'accéder à certaines zones difficiles à exploiter tout en évitant la création excessive de pistes. Les propriétaires et exploitants forestiers sont sensibilisés à ces modes de débardage alternatifs notamment grâce à la réalisation de chantiers test expérimentaux. Le recours à ces techniques est encouragé et soutenu financièrement en cas d'enjeu de préservation des milieux naturels et des paysages.

Le développement d'un réseau suffisant de routes et de places de dépôt reste cependant nécessaire. Des schémas de desserte visant à mettre en cohérence les réseaux de desserte avec les potentialités de production, mais également à favoriser les projets collectifs, sont élaborés par versant en dépassant les limites des propriétés. Leur réalisation intègre les enjeux environnementaux, paysagers, de risques d'incendie et de protection des sols, ainsi que les possibilités de débardage alternatives.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Participation financière,
Expertise environnementale et paysagère

Contributions des communes adhérentes

Participation à la réflexion sur le réseau public de desserte

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions
DRAAF, DDT, ONF
EPCI et syndicats mixtes
CRPF, coopératives forestières

Parc national des Cévennes

Groupement de Développement Forestier du Gard

[...]

Page 166 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2718

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-05 14:58